Procès-verbal du conseil d'administration
du 10 mars 2023

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le vendredi 10 mars 2023 à Paris. La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (10) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Marina GOVOROFF ;

M. Thierry BERTHET, directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (procuration à Mme Fabienne BLAISE) ;

Mme Fabienne BLAISE, professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et la recherche de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;

M. Clément BADY, représentant élu des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;

M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sabine EFFOSSE (procuration à Mme Marina GOVOROFF) ;

Mme Laura PETTINAROLI, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;

M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

Membres absents excusés (4) :

Mme Marina FORMICA, professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;

M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;

M. Christian MASSET, ambassadeur de France en Italie ;

M. Massimo OSANNA, professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;

Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;

M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;

Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;

M. Vivien PRIGENT, directeur des études à l'EFR ;

Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2022 ;
4. Formations dispensées aux personnels de l'EFR en 2022 ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne les mouvements de personnels. Le mandat de la directrice arrivant à échéance au 31 août 2023, Brigitte Marin a posé sa candidature pour un second mandat à la suite de la publication de l'avis de vacance de poste au Journal Officiel du 21 décembre 2022. La commission appelée à émettre un avis motivé sur le recrutement se réunira le 25 mai 2023. Le mandat du directeur des études pour l'antiquité arrivant également à échéance au 31 août 2023, une commission, composée de V. Prigent, P. Garcia, D. Mantovani, A. Rouveret et de la directrice de l'EFR s'est réunie le 28 février 2023 pour examiner les 6 candidatures reçues. Le calendrier de recrutement du directeur des études a été avancé au conseil scientifique de mars de manière à disposer de délais administratifs suffisants pour la personne nommée et l'établissement qui la détache. La commission a auditionné 5 candidats, la sixième candidature ne correspondant pas au profil souhaité (N. Benabdelkader) : A. Bertrand (maîtresse de conférences à l'université Gustave Eiffel), E. Botte (chargé de recherche CNRS au Centre Camille Jullian), C. Chillet (maître de conférences à l'université Grenoble Alpes), E. Nicoud (chargée de recherche au CNRS au Cepam), et A. Vincent (maître de conférences à l'université de Poitiers). Les besoins identifiés pour occuper le poste recouvrent : une polyvalence avérée et une expertise scientifique la plus étendue possible (étude des textes, archéologie) eu égard au profil de la directrice de l'EFR éloigné des études anciennes ; la capacité à assumer la responsabilité du laboratoire d'archéologie, dont le dynamisme, à la suite du réaménagement place Navone, est à conforter ; la connaissance des dispositifs d'appui à la recherche et de l'édition scientifique, l'expérience de la gestion de projets ; la connaissance des systèmes universitaires en France et en Italie, et l'expérience de l'encadrement d'étudiants ; la connaissance des réseaux académiques en Italie et à l'international. Audrey Bertrand, possédant le dossier le plus équilibré entre archéologie et histoire, tout comme une expérience consolidée dans le domaine des responsabilités pédagogiques et administratives, est la candidate qui présente le profil le plus complet au regard des attendus du poste.
Sur la proposition de la directrice, le conseil scientifique du 9 mars 2023 s'est prononcé à l'unanimité des voix pour nommer A. Bertrand au poste de directrice des études pour l'Antiquité au 1er septembre 2023.

Par ailleurs, le conseil scientifique réuni le 9 mars 2023 a également validé la liste des membres scientifiques admis pour l'année 2023-2024. Les 13 et 14 février 2023, la commission d'admission s'est réunie pour examiner les 66 candidatures recevables (phase d'admissibilité). Sur ces 66 candidatures,

33 étaient des femmes et 33 des hommes ; 17 % des candidatures étaient une seconde candidature (17 pour l'Antiquité, 14 pour le Moyen Âge et 35 pour les Époques moderne et contemporaine). La phase d'admission s'est tenue du 6 au 8 mars 2023. Vingt-et-une auditions, dont un maître de conférences, ont été organisées pour 7 postes à pourvoir. La commission a sélectionné à l'unanimité les candidats suivants sur la liste principale : en Antiquité Jérémy Artru, Pauline Ducret et Pierre Péfau ; pour le Moyen Âge : Guilhem Dorandeu et Luca Farina ; pour les Époques moderne et contemporaine : Simone Di Cecco et Camille Mahé. La liste complémentaire est la suivante : Marine Bretin-Chabrol (MCF), Paula Dolci, Clément Carnielli, Giancarla Cilmi, Gregory Mainet, Romain Goudjil et Marie Lucas. La directrice observe, cette année encore, le faible nombre de candidatures en histoire moderne. Un atelier de master a été organisé en janvier 2023 pour sensibiliser les étudiants à la richesse des archives romaines et italiennes pour l'histoire moderne. Y.-M. Bercé souscrit à cette observation et indique que cette spécialité doit être défendue et préservée, même si, en nombre de siècles, l'histoire moderne est une période courte eu égard aux autres périodes historiques.

Pour ce qui concerne les autres mouvements de personnels, Alban du Boisguéheneuc a rejoint le poste d'éditeur (langue française) au 1er février 2023. Par ailleurs le nom de la coordinatrice pour les activités de recherche sera communiqué au conseil scientifique du mois de juin 2023, le choix définitif devant encore être arrêté après la visite sur site des deux dernières candidates pré-sélectionnées qui a eu lieu immédiatement avant le présent conseil. La personne chargée du suivi des programmes financés sur recettes fléchées a pris sa retraite au 31 décembre 2022. Le recrutement d'une personne sur ces questions est conditionné aux résultats des demandes de financements de programmes, qui seront connus en juin 2023. Un agent d'accueil ayant obtenu un poste au sein de la fonction publique italienne, la personne qui était nommée sur un contrat pour les remplacements ponctuels a intégré le poste, ce qui a permis le recrutement d'un collaborateur sur le poste libéré. Des stagiaires ont été accueillis en bibliothèque.

Le deuxième point d'information concerne l'accueil de nouveaux programmes scientifiques sur ressources fléchées. Un projet, subventionné par l'Agence nationale de la recherche (ANR-DFG), intitulé « Graceful17 », est porté par Olivier Poncet et Birgit Emich. Prévu sur 36 mois entre 2023 et 2026, il sera conduit en partenariat avec l'École des Chartes, l'université de Francfort, l'université de Champagne-Ardenne et l'Institut historique allemand. L'établissement accueillera également Stéphanie Mailleur-Aldbiyat, lauréate d'une bourse Marie Sklodowska-Curie pour un projet intitulé « Urbaport. Exploring the Urbanism of Roman Mediterranean Ports : from iconographic data to 3D reconstruction », en collaboration avec le parc archéologique d'Ostie, du 1er mars 2024 au 31 août 2026 (30 mois). Plusieurs dépôts de projet sont par ailleurs en attente de résultat, à savoir le projet déposé auprès du conseil européen de la recherche (ERC) par I. Poutrin, auditionnée récemment, et le projet déposé par D. Moreau (ERC). Enfin, plusieurs autres projets ont été pré-sélectionnés par l'ANR. L'EFR organise des ateliers d'aide au montage de projet, en partenariat avec l'Agence italienne pour la promotion de la recherche européenne (APRE), afin d'accompagner les chercheurs candidats aux bourses Marie Curie et à l'ERC starting avec l'EFR comme institution hôte. La présidente du conseil d'administration estime que ces actions et ces résultats doivent être valorisés, et observe que l'établissement s'attèle à obtenir un bon taux de réussite alors même qu'il dispose de moyens limités par rapport aux universités. La directrice de l'EFR souscrit à cette observation et souligne que cet encouragement auprès des chercheurs à déposer des demandes de financement hébergées par l'EFR correspond à une orientation stratégique de l'établissement. Elle conclut en indiquant que la tutelle a confirmé la reconduction du dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation pour l'année 2023-2024.

Le troisième point d'information concerne l'actualité du réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE). P. Charlier a été désigné président du Conseil d'orientation stratégique (COS) et le règlement intérieur de ce comité a été adopté. Des instances de la plateforme numérique Archimage, développée à l'École française d'Athènes, sont désormais installées dans toutes les Écoles. La directrice indique qu'une réponse commune a récemment été faite à l'appel à projet du Fonds national pour la science ouverte (FNSO) sur la publication de catalogues numériques. Les EFE seront représentées aux Assises de l'archéologie, organisé sous le patronage de l'AIBL les 6 et 7 juin 2023. Elles participeront également, comme les autres années, aux festivals de Fontainebleau et de Blois. Le séminaire des EFE sera organisé en septembre 2023 à Madrid et aura pour thème « recherche et création ». Enfin, les EFE augmenteront leur participation au réseau (32 000 euros chacune) du fait de l'augmentation de la masse salariale des personnels (un ingénieur transition numérique et un chargé de communication), du renforcement de la politique en matière de numérique et de frais supplémentaires pour la gestion de plateformes partagées.

Le quatrième point d'information fait un état des lieux des étapes de négociation du renouvellement de la convention avec le CNRS. Celle-ci étant arrivée à expiration au 31 décembre 2021, les échanges sont en cours depuis début 2023 pour la mise en œuvre de la convention 2022-2026. L'administration du CNRS souhaite revenir sur certaines dispositions prévues dans la convention, notamment sur les conditions d'accès au poste de chargé de recherche mis à disposition à l'EFR réservé à un membre scientifique quittant l'EFR à l'issue d'un séjour de trois an. Pour l'année 2022-2023, le dispositif actuel d'attribution du poste de chargé de recherche a été reconduit, dans l'attente de l'avancée des discussions sur ce point et de la rédaction de la nouvelle convention.

Le cinquième point d'information a trait au prochain contrat pluriannuel de développement. Le rapport définitif du HCERES ayant été publié le 23 janvier 2023, il s'agit désormais pour l'établissement d'entrer dans la phase de contractualisation avec la tutelle en vue de la rédaction du contrat pluriannuel de développement 2022-2026. La directrice observe que le retard pris par le HCERES dans l'évaluation de l'EFR est significatif : ainsi, si le contrat est signé fin 2023, deux années pleines d'activité se seront écoulées avant l'établissement même du document. En outre, pour amorcer la procédure de la contractualisation suivante, les équipes devraient se mettre au travail dès la rentrée 2025, c'est-à-dire moins de deux ans avant la signature du contrat précédent. Par ailleurs, les indicateurs donnés pour l'année 2020 ne reflètent pas la réalité de l'activité de l'EFR, entravée de manière notable par la crise sanitaire Covid 19. La représentante du ministère indique que le bureau travaille à l'élaboration d'un calendrier de travail, et qu'il sera proposé aux directeurs des EFR de prolonger la durée du contrat jusqu'à l'année 2027, voire 2028. La DGESIP enverra sous peu un calendrier et une méthode de travail par courriel. La tutelle sollicitera les directeurs pour un retour sur les perspectives envisagées, puis la rédaction du contrat sera effectuée en dialogue avec le ministère. Compte tenu du renouvellement de trois directions au 1er septembre 2023, une signature fin 2023 laisserait peu de temps aux directeurs pour prendre connaissance des dossiers. Il est vraisemblable que la signature interviendra plutôt début 2024. La directrice de l'EFR se dit favorable à une prolongation de la durée du contrat ; il en sera discuté en comité des directeurs.

Le sixième point d'information concerne l'annonce d'un complément de subvention de plus de 400 000 euros fin 2022 par le ministère, lequel a permis de compenser les coûts salariaux liés à la revalorisation des salaires du personnel local.

3. Compte financier 2022

M. Zimmermann, agent comptable de l'EFR, prend la parole pour présenter le compte financier de l'année 2022, à l'aide d'un document projeté. Pour l'année 2022, le budget initial, contraint, enregistrait un solde budgétaire déficitaire de 259 000 euros. Les recrutements prévus étaient conditionnés à l'accroissement des recettes de l'établissement. En exécution, le complément de subvention (200 000 euros soclés et 450 000 euros versés de manière ponctuelle en fin d'année) a permis de compenser les dépenses engagées pour couvrir les revalorisations des salaires locaux - 426 000 euros – et une partie de l'augmentation de la facture énergétique – pour 24 000 euros. L'année 2022 se clôture finalement avec un excédent budgétaire de 326 000 euros, qui s'explique par de moindres investissements (183 000 euros en 2022 contre 387 000 euros en 2021), un excédent de recettes sur les opérations sur recettes fléchées (153 000 euros) et des effectifs en-deçà du plafond d'emploi (- 3,5 ETPT). Du reste, la subvention ne permettrait pas à l'établissement d'être au plein-emploi.

Tableau des emplois

La deuxième diapositive montre l'évolution des emplois depuis 2018. Au budget initial étaient prévus 69 ETPT. Les recrutements prévus ont été différés (éditeur, chargé de coordination pour les activités scientifiques) ou annulés (chargé de projet pour le numérique). Pour ce qui concerne les recrutements parmi le personnel local, on dénombre le recrutement d'un magasinier de bibliothèque (janvier 2022) à la suite d'un départ à la retraite, et le remplacement, en septembre 2022, d'un magasinier ayant pris un congé en février 2022 ; le topographe recruté en janvier 2022 a assuré le remplacement sur ce poste à la suite d'un départ en mars 2021. Sur les autres mouvements de personnels, l'assistante de gestion (service des publications) a libéré un poste à mi-temps en mai 2022. Un congé maternité a entraîné un recrutement sur 6 mois, et un congé extraordinaire au Centre Jean Bérard a également impliqué un remplacement sur 6 mois, à mi-temps. Pour le personnel métropolitain, la responsable des publications a pris son poste au 1er février 2022. Au 1er septembre 2022, 7 nouveaux membres et un directeur des études ont été nommés. Sur recettes fléchées, on dénombre 3,5 ETPT (1 pour le programme Performart, 1 pour le programme Globalvat, 1,2 pour le programme Processetti et 0,33 ETPT au titre de la bourse Marie Sklodowska-Curie « Humane ».

Dépenses

Évolution des dépenses

Au budget initial, 7 339 000 euros de crédits de paiement étaient prévus : ils s'élèvent en exécution à 7 628 000 euros (équivalant à une augmentation de 571 000 euros par rapport à 2021). Dans le détail, on décompte une augmentation de 421 000 euros pour les dépenses de personnel (de 4 817 000 euros à 5 238 000 euros), 355 000 euros pour les dépenses de fonctionnement (de 1 853 000 euros à 2 208 000 euros). En revanche, les investissements, moindres, sont passés de 387 000 euros à 183 000 euros (-205 000 euros).

Dépenses de personnels

Les dépenses de personnel représentent 69 % du total des dépenses au sein de l'établissement. En 2022, on note une augmentation de 10,4 % des dépenses de cette nature (toutes catégories confondues) alors que le nombre d'ETPT est stable (l'augmentation d'un demi ETPT est due à un remplacement sur congé maternité alors que la rémunération du congé maternité est prise en charge par la sécurité sociale italienne). Par ailleurs, on constate une diminution des dépenses sur recettes fléchées, en proportion relative à la baisse du nombre d'ETPT ; il est à noter que depuis le 1er janvier 2022 les contrats de chercheurs (rémunérés sur recettes fléchées) sont inscrits dans une grille de rémunération claire.

- *personnel local* (droit privé italien) : en mai 2022 a été signé l'accord national relatif aux grilles de rémunérations dans la fonction publique italienne auxquelles celle des personnels de l'EFR est adossée. En outre, cet accord prévoyait des régularisations de salaires depuis l'année 2019. Le rappel de rémunération se monte à 232 000 euros, en sus des augmentations mises en paye dès le mois de juin 2022 et pour l'avenir. Cette augmentation aurait pu être plus importante, mais elle a été atténuée par l'arrêt du versement des allocations familiales – 17 000 euros –, désormais directement versées par la sécurité sociale italienne, et par la prise en charge, également par la sécurité sociale italienne, des journées d'absence du personnel pour aider un proche (absences au titre des dispositions de la « loi 104 »), entraînant de moindres contributions employeur à verser, à hauteur de 51 000 euros (contre 15 000 euros en 2021). Les versements au titre du TFR (*Trattamento di fine rapporto*) ont été limités. Toutefois la provision pour TFR a été abondée pour les personnels ayant obtenu un rappel de rémunération (voir *supra*), de plus cette épargne a été revalorisée de 9,97 % contre 4,36 % en 2021.
- *agents publics* (fonctionnaires et contractuels publics) : le montant de la revalorisation salariale progresse de 108 000 euros entre 2021 et 2022, à nombre d'ETPT constant. Ceci s'explique par la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 et la revalorisation de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) d'1,5 % pour compenser en partie l'inflation en Italie. Enfin, l'augmentation des dépenses de personnel s'explique également par le statut administratif des membres scientifiques, lequel a un impact sur les cotisations patronales (pensions civiles) et le groupe d'IRE, supérieur en 2022, du fait d'un nombre plus important de membres ayant le statut d'agent public.

La diapositive suivante présente les dépenses de personnel par destination. Quarante-sept pour cent des dépenses sont dévolues à la recherche, 22 % au soutien à la recherche (bibliothèque et publications), et 31 % aux fonctions support.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2022 ont volontairement été diminuées, du fait des difficultés lors de l'élaboration du budget initial. Le montant pour 2022 est de 183 000 euros et concerne principalement les travaux immobiliers. Un montant de 38 000 euros a été consacré à la construction du site des publications de l'EFR ainsi qu'à la mise à jour du site de l'EFR.

Dépenses de fonctionnement

La répartition de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (au total de 19 %) peut être faite ainsi : recherche (+35 %), immobilier (+33 %) et formation (+20 %).

- La formation : près de 60 000 euros ont été dévolus aux ateliers de master et ateliers doctoraux (11 manifestations au total), outre 143 950 euros consacrés à l'attribution de bourses. Les 10 649 euros correspondent au reversement à l'université du bénéficiaire d'un contrat doctoral. Cette dépense nouvelle s'explique par la mise en place d'une modification de procédure impliquant le transfert du financement de la tutelle aux établissements accueillant un doctorant dans le cadre de l'attribution de contrats doctoraux fléchés sur des actions de coopération internationale, précédemment gérés directement par la tutelle ministérielle.
- La bibliothèque : l'augmentation des dépenses s'explique par le paiement en 2022 de factures émises en 2021 (23 000 euros) ainsi qu'à une partie des dépenses de gardiennage (10 000 euros) imputée par erreur aux dépenses de pilotage. Enfin, les dépenses « environnement documentaire » ont baissé par rapport à 2021 du fait de l'arrêt, en 2022, d'une double maintenance de logiciel dans le cadre du passage à un nouveau logiciel de gestion propre aux

bibliothèques. La ligne « gestion », d'un montant de 72 569 euros, correspond aux frais de gardiennage engagés pour l'accès à la bibliothèque (et dont les dépenses sont partagées avec l'ambassade).

- La recherche en SHS : les dépenses augmentent de 35 % par rapport à l'an passé. Le service archéologique a tenu son sixième atelier sur l'archéologie (qui n'avait pas été organisé en 2021). Les rencontres scientifiques enregistrent un montant de 65 719 euros, moindres par rapport à l'année 2021, du fait du report de manifestations prévues en 2020. L'augmentation la plus significative a trait à l'accueil de chercheurs (28 970 euros en 2021 contre 144 174 euros en 2022). Plus précisément, les dépenses pour les accueils en délégation sont passées de 11 000 euros en 2021 à 77 000 euros en 2022 ; les accueils pour les chercheurs-résidents sont passés de 14 000 euros en 2021 à 64 000 euros en 2022. Les dépenses de soutien à la recherche (46 230 euros) concernent les dépenses au titre du Réseau des EFE (ResEFE), à hauteur de 27 400 euros), la cotisation à l'APRE (7 437 euros), et diverses autres cotisations (AIAC, Unione).
- La diffusion des savoirs : à hauteur de 164 000 euros au total, 163 000 euros concernent les dépenses pour les publications de l'EFR et celles du Centre Jean Bérard, pour une activité éditoriale correspondant à la parution de 30 volumes, ainsi que la prestation externe (en lieu et place de dépenses de personnels liées au poste d'éditeur, vacant toute l'année 2022). Les autres dépenses concernent la prestation du diffuseur en France (AFPUD), pour un montant de 28 000 euros, les dépenses d'affranchissement (16 000 euros) et celles liées au stockage (16 000 euros).
- L'immobilier : sur un total de 440 891 euros en 2022 (331 030 en 2021, soit une augmentation de 33 %), les dépenses de structure ont été les plus touchées (327 319 euros, dont 177 000 euros pour les fluides et 131 000 euros pour le ménage). Les dépenses pour les fluides ont augmenté de 104 000 euros par rapport à l'année 2021. Enfin, un nouveau type de dépense (patrimoine), créé en 2021, est passé de 793 euros en 2021 à 18 687 euros, ce qui s'explique par les travaux de restauration d'un tableau (Triomphe de Galatée) et de la restauration d'un tapis du palais Farnèse.
- Le pilotage : en augmentation de 12,3 % par rapport à 2021, les dépenses se composent de 85 000 euros pour le gardiennage, 20 000 euros pour l'impôt sur les sociétés, 11 000 euros pour la maintenance, et 23 000 euros pour l'organisation et la tenue des conseils et commissions hors frais de mission. Les frais engagés par le service communication ont trait à la mise à jour de la signalétique au sein des locaux (7 328 euros).

Recettes

La subvention pour charge de service public représente 88 % des recettes (7 038 000 pour 2022 contre 6 792 000 en 2021). Cette augmentation est liée à l'accompagnement opéré par la tutelle sur les revalorisations de salaires et l'augmentation de la facture énergétique notamment. Toutefois, on observe que les crédits de fonctionnement sont stables depuis 2019 alors que l'Italie connaît un taux d'inflation de 8,1 % en 2022 (source ISTAT). Parallèlement, l'évolution des crédits pour le personnel est inférieure à l'augmentation pérenne des salaires pour 2022.

Les recettes propres progressent (en dépit de l'arrêt du reversement des frais de personnel pour le poste mutualisé avec la Casa de Velázquez sur la direction du service des publications), de 302 401 euros en 2021 à 373 353 euros en 2022, même si elles n'ont toutefois pas atteint le niveau de l'année 2019. Les recettes fléchées conservent un niveau élevé (322 000 euros). En outre, les droits d'inscription en bibliothèque ont été augmentés au 1er janvier 2022. Pour les autres recettes propres, on peut rappeler, pour les produits de l'activité, les recettes de la résidence (hébergement) à hauteur de 153 000 euros (contre 80 000 euros en 2021) et des ventes de publications (169 980 euros) ; pour

les autres recettes propres, les loyers versés par le personnel de l'EFR pour les logements de fonction (42 000 euros), l'indemnité d'occupation versée par le bar attenant au bâtiment de la place Navone (48 000 euros), et les frais facturés à la société qui assure les visites de la zone archéologique dans les sous-sols du bâtiment de la place Navone. On observe une légère progression des financements publics (23 000 euros), alors que la subvention octroyée par le CNRS (15 000 euros) est encore en attente de versement.

Équilibre financier

En partant du solde budgétaire (déficitaire), une fois prises en compte (somme ou soustraction) les opérations de trésorerie non budgétaires, la variation de trésorerie est déterminée, pour un montant de 311 800 euros.

Compte de résultat prévisionnel

Les charges passent de 7 678 k€ à 8 706 k€ entre 2021 et 2022 (charges de personnel +487 000 euros, charges de fonctionnement +355 000 euros, dotations aux amortissements et provisions +181 000 euros). L'augmentation des produits est de 1,96 %, soit 163 000 euros, soit 246 k€ d'augmentation de SCSP, une diminution des autres subventions de 46 000 euros et des autres produits de 37 000 euros. Le résultat comptable se traduit par une perte de 235 537 euros. La détermination de la capacité d'autofinancement prend en compte les dotations aux amortissements et reprises et aboutit à un montant, positif, de 282 146 euros.

Le fonds de roulement augmente de 100 000 euros en 2022 (du fait de la baisse des investissements), et se monte au 31 décembre 2022 à 3 917 k€. Les opérations sur recettes fléchées connaissent un excédent en 2022, de 153 000 euros.

Le projet de délibération est soumis au conseil d'administration. La représentante de la cellule d'analyse budgétaire indique que la situation financière est plus favorable que celle affichée lors du BR2 ; cependant, compte tenu du déficit comptable, une proposition de retour à l'équilibre devra être soumise au prochain conseil d'administration, en juin 2023. Elle indique également que l'établissement doit poursuivre ses efforts de rationalisation des dépenses. La directrice de l'EFR indique qu'aucune mesure de régulation des prix n'a été mise en place en Italie pour ce qui concerne la consommation d'énergie. Par ailleurs, elle fait remarquer que les coûts indirects des programmes ne peuvent pas financer durablement des augmentations pérennes de masse salariale.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier 2022.

4. Formations dispensées aux personnels de l'EFR en 2022

Le tableau des formations dispensées aux personnels est transmis pour information du conseil d'administration. Un effort a été réalisé sur la formation des personnels scientifiques dans des domaines variés (langues, édition, montage de projets, numérique), l'objectif étant, à terme, l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel.

5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice présente pour approbation du conseil les accords et conventions de partenariat signés depuis le précédent conseil. Elle mentionne entre autres la convention-cadre avec l'UQUAM (Canada), celle avec le Musée du Louvre ou encore avec une université croate dans le cadre du programme

Monacorale (ANR). Les conventions-cadres permettent de structurer les partenariats pluriannuels de l'établissement et cette politique sera poursuivie.
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration.

13. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est levée à 12h35.